

Reconstruction d'un village du Sud Tunisien : ARRAM

Arram, situé à 6 km. de Mareth et à 446 km. de la Capitale, se trouve entre la mer et la P.P. 1, légèrement en retrait de la route.

D'après l'histoire, Sidi Yahia descendant de Hassen, fils de Fatma, fille du Prophète, et illustre « Ouli » serait venu d'Orient vers le XV^e siècle et après avoir fondé Arram se serait installé à Mareth. C'était l'un des « Oulemas » de l'époque, très versé dans la philosophie religieuse et dans la loi musulmane.

L'attachement des « Hamernas » à leurs origines fait que jusqu'à ce jour la plupart tiennent à enterrer leurs morts dans le grand cimetière d'Arram, où se trouve le tombeau de Sidi Yahia pour être au voisinage de leur ancêtre vénéré. Ce cimetière est d'ailleurs célèbre dans l'histoire et d'après Sidi Ouertilani, d'illustres savants et oulémas y ont été enterrés.

Avant la guerre. — Le village de Aram s'est construit progressivement depuis quelques 300 ans, mais on peut dire que chaque construction a dû être refaite plusieurs fois, la qualité des matériaux utilisés ne leur permettant pas de durer longtemps et d'affronter deux ou trois grosses pluies orageuses sans doute fort rares à Arram. La construction la plus remarquable qui y existait était celle dite « Houch El Kébir » — La Maison Grande. On estimait dans la région que c'était la plus vieille en date. Ce n'était pas une maison, mais un véritable entrepôt de grains, composé de 44 pièces, entourant une immense cour, et appartenant à quelques 23 groupes de plusieurs propriétaires.

Le village était composé d'une centaine de constructions, type gourbi très sommaires, en maçonnerie de pierres de ramassage hourdées au mortier de plâtre et de sable terreux, en général sans enduit ni badigeon. Les couvertures étaient le plus souvent en tronc de palmiers refendus recouverts de branchages et d'une forme en terre battue.

Une chape d'étanchéité en béton de chaux protégeait tant bien que mal des infiltrations d'une pluie aléatoire. Les sols n'étaient jamais carrelés ni même cimentés, mais en terre naturelle étalée et battue.

Les portes étaient en bois sommairement ajusté, et l'absence de fenêtre était générale. Aucun aménagement de voirie n'existait, les implantations étaient faites selon les caprices des constructeurs sans aucune suite, au déni de toutes règles d'hygiène ; pas de rue au sens

du mot, pas d'évacuation des eaux usées qui se ramassaient dans une espèce de fosse individuelle, source de fumier très appréciée. En dehors du village, existait une source où le soir les femmes allaient puiser l'approvisionnement en eau nécessaire à la consommation quotidienne. Deux puits se trouvent également à proximité du village, mais ils ont été mal édifiés et ne sont pas entretenus. Par sa contexture, le mode de vie de ses habitants, cette agglomération ressemblait ainsi à une société du moyen-âge.

Aucun souk ne se tenait à Arram.

Il n'y avait pas d'école.

Arram n'a pas été le théâtre de combats d'infanterie ou de blindés, mais simplement soumis aux bombardements aériens et aux tirs d'artillerie, et infestée de champs de mines par les troupes de l'axe.

Au surplus, avant la bataille, celles-ci se sont livrées au démontage de toutes les parties en bois des constructions existantes qui avaient été évacuées par les propriétaires. Leur pratique générale a été de récupérer tout ce qui pouvait servir à faire du feu ou à aménager des abris.

Les dommages causés par la guerre sont ainsi devenus très graves. En effet, il n'en fallait pas plus pour transformer le village en entier en un amas de ruine. La population revenue sur ses terres en mai 1943, retrouve ses habitations détruites.

La récolte aurait été bonne, étant donné les pluies importantes tombées au cours de l'hiver et du printemps 1943, mais les champs étaient tous ou presque tous minés.

Les premiers temps, l'ignorance de la population fut la cause de 118 décès et plus 100 blessés par suite d'explosions de mines. Les équipes de déminage mises en œuvre rapidement ont dû délimiter les zones dangereuses. Ceci n'empêcha pas d'enregistrer d'autres décès, dont la cause n'était pas toujours l'ignorance, mais quelquefois la témérité des habitants à la recherche de ressources tirées de la « récupération ». Il faut en effet constater que pendant les trois ou quatre années qui ont suivi la libération, les habitants de Arram vivaient essentiellement de la vente des ferrailles récupérées sur le champ de bataille.

Ainsi se présentait au lendemain de la guerre la situation de ce village, pratiquement détruit, de cette population de petits agriculteurs décimée par les explosions de mines, réduite à la misère, sans abri et sans moyen de vivre.

L'OPERATION DE RECONSTRUCTION

La réalisation du nouveau village verra le jour en 1953-1954.

C'est en effet à la suite d'un voyage dans la région que M. Blachè-

re, Commissaire à la Reconstruction et au Logement, après s'être concerté avec les Autorités Locales et après étude sur place de la question, a décidé l'entreprise d'une opération « Arram ».

Cette opération débute d'une part par l'étude d'un plan d'aménagement qui fut confié à M. R. Temporel, Architecte.

Il a fallu d'autre part procéder au recensement des maisons détruites, à la détermination de leur consistance, à la fixation du coût de leur reconstitution. Il a fallu aussi identifier les propriétaires ou les groupes de propriétaires, les convaincre des avantages d'une opération de reconstruction collective, les persuader de la nécessité de désigner un mandataire commun à même de les représenter efficacement, tant auprès de l'Administration, qu'auprès des tiers intervenant dans la reconstruction (Architecte — Entrepreneur — Banque).

Le choix du mandataire commun fut porté sur M^e Borg, qui présentait le double avantage d'être à la fois Secrétaire de l'Association des Sinistrés de Sfax et Avocat Défenseur qui acceptait le mandat à titre bénévole. Une procuration notariée fut établie à Arram, par laquelle quelques 400 sinistrés confièrent à M^e Borg la mission de les représenter et de les défendre.

Aucune de ces opérations ne fut aisée. Elles purent être toutes menées à bien grâce à la ténacité des Agents de l'Administration, et grâce à l'appui constant qu'ils ont pu trouver auprès des autorités locales.

PLAN D'AMENAGEMENT

Après de nombreux échanges de vues à l'échelon local, il fut décidé que le village serait reconstruit à son emplacement initial, en tentant cependant d'utiliser le versant Sud-Est, afin de se servir au maximum de l'écran formé par le sommet de la butte, qui protégeait le village des vents dominants soufflants du Nord-Ouest.

Indépendamment du remembrement auquel devait donner lieu la reconstruction des maisons d'habitation, il fallait prévoir des emplacements pour un certain nombre de bâtiments publics, en particulier pour une école et un dispensaire, et réserver également des emplacements pour un marché de plein air et un terrain de sport.

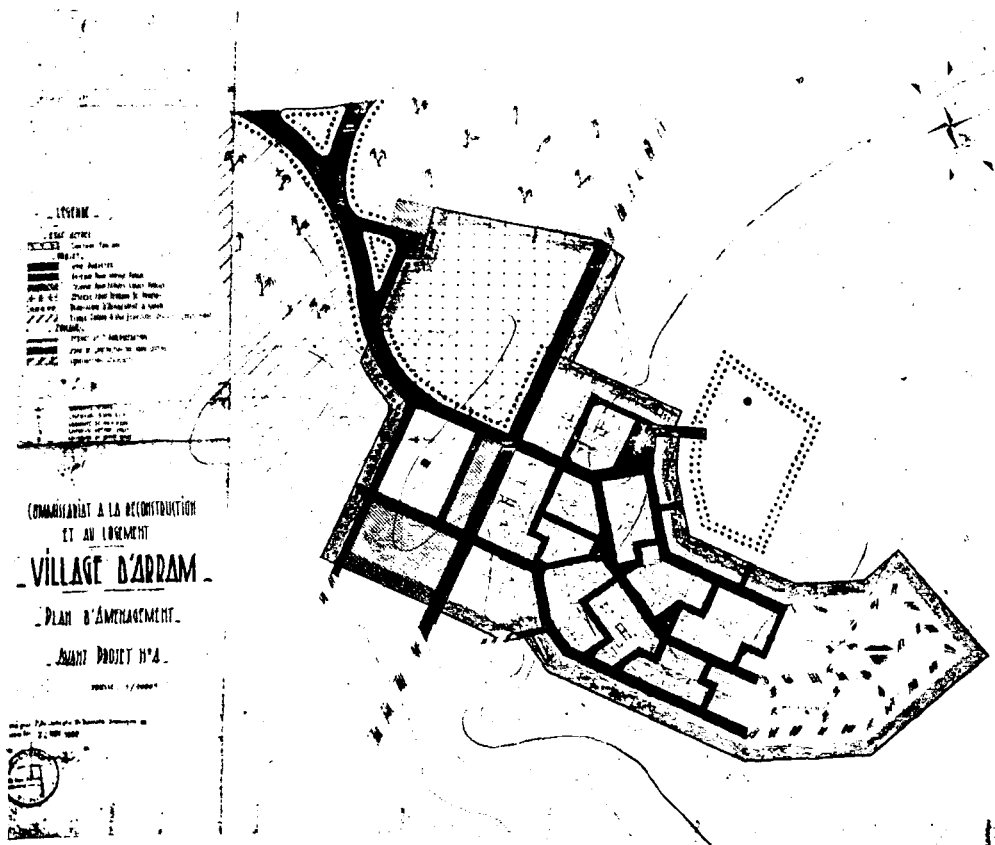
Le village fut édifié dans la partie Sud-Est du sommet de la butte sur laquelle se trouvent la mosquée et plus loin le cimetière et le réservoir d'eau.

On a prévu autour de cet ensemble, des plantations et une zone « non aedificandi » pour isoler les habitations du cimetière et pour garder bien dégagé le sommet d'où il est possible de dominer village et plantations environnantes.

Au-dessous, les îlots d'habitations en ordre continu, au nombre de 18 s'étagent sur le flanc de la hauteur, épousant sensiblement les

courbes de niveau, desservis par une voirie tenant parfaitement compte du relief, de manière à rendre aisée la circulation.

Trois petites places sont dotées de fontaines publiques réparties judicieusement à l'intérieur même du village, en sorte que les femmes n'aient plus de longs trajets à faire pour aller quérir l'eau. Ces fontaines seront alimentées par un réservoir placé au sommet de la butte et dont le remplissage sera assuré par une pompe éolienne placée au-dessus de la source.



Sur la voie d'accès reliant le village à la route G.P. 1 à l'entrée de l'agglomération et inséré dans les îlots d'habitations se situe un petit centre commercial comportant la boulangerie, le café maure et neuf magasins.

Des arcs de béton formant un souk ombragent la rue à cet endroit, et rendent attrayante et coquette l'entrée du nouveau village.

Au-dessous, à droite de la voie d'accès à la route et à proximité de la palmeraie et de la source est prévu un vaste terrain de sports. A gauche de la même voie, plusieurs emplacements sont prévus pour un marché de plein air et l'édification d'une école et d'une infirmerie.



Le village d'Arram autrefois



Le village d'Arram aujourd'hui

Au point de raccordement avec la route G.P. 1, est aménagé un terre plein pour l'arrêt des autocars qui desserviront Arram au passage.

Enfin, vers l'Est, le projet prévoit pour l'avenir la possibilité d'une extension du village suivant une trame identique à celle adoptée pour les îlots de constructions et ce en prévision de la progression démographique de la population.

LA REALISATION

En ce qui concerne les constructions, le problème était assez ardu. Il a fallu étudier plusieurs types de logements ne réclamant que le montant des indemnités de dommages de guerre qui étaient assez faibles, et correspondant à des familles généralement nombreuses des sinistrés.

Il fut décidé, sur des parcelles allant de 150 à 250 m² de superficie, d'édifier plusieurs types d'habitation dérivés d'une cellule réduite initiale.

Etant donné que les anciennes maisons de Arram étaient couvertes en terrasse, on conserva le type local, et pour rendre à l'ensemble des îlots moins monotones, les entrées et les fosses à fumier ont été dotées de couvertures en voûtes, rompant ainsi les longues horizontales.

Le projet définitivement adopté et réalisé comprend des constructions de types différents par le nombre de pièces d'habitation mais comportant obligatoirement l'entrée chamelière, la cuisine et l'espace couvert servant de fosse à fumier et de latrines, soit :

Type de construction	Nombre dans le type	Nombre total de pièces	Surf. couverte par constr.	Surface totale pour le type	Observat.
Logement réduit..	20	20	25 m ² 20	504 m ²	(1) en fonction des surfaces endommagées
Logement 1 pièce..	48	48	(1)45.40 ou 54 m ²	2.463 m ²	
Logement 2 pièces	17	34	(1)61.90 ou 70.50	1.181 m ²	
Logement 3 pièces	11	33	(1)78.50 ou 87.10	932 m ² 30	
Logement 4 pièces	7	28	108 m ² 70	760 m ² 90	
Magasins	10	10	33 m ²	330 m ²	
Café maure	1	1	138 m ² 70	138 m ² 70	
Totaux....	114	174	—	6.310 m ² 20	

Il faut noter à ce sujet que l'Administration en collaboration avec l'architecte reconstruteur s'est attachée essentiellement à réaliser le projet dans les conditions les plus économiques. Il était en effet nécessaire et de ne pas dépasser le cadre des indemnités de reconstitution dues aux sinistrés et de garantir par un cahier des charges les servitudes de l'entreprise Di Stefano.

Aussi, est-ce à la suite d'une série d'efforts de recherches et de combinaisons que l'ensemble de la construction du village n'a coûté que 54.691.162 fr. ce qui fait ressortir le prix moyen de 8.667 fr. par mètre carré couvert.

Quelques chiffres vont préciser la somme d'efforts techniques mis en œuvre en un an.

Les terrassements sont de 3.300 m³.

Les maçonneries d'habitation se décomposent en béton de :

fondation :	2.935 m ³
béton armé :	324 m ³
maçonnerie de moellons	4.730 m ³
terrasses : 6.300 m ² ou	474 m ³

Il faut y ajouter les murs de clôture : 2.713 m³.

Les murs, sur fondations en rigoles remplies de gros bétons sont édifiés en maçonnerie de 0.40 d'épaisseur hourdée à la chaux.

Les sols des pièces d'habitation et cuisines sont cimentés.

Les voûtes des entrées et celles surmontant les fosses à fumier sont constituées par un voile de béton armé.

Les terrasses de couvertures sont conçues suivant le système « Bonnet » — poutrelles préfabriquées en béton armé, hourdés de béton ponce et dalle de béton. La forme de pente est au mortier de chaux et les eaux de pluie sont récupérées et envoyées à une citerne préfabriquée.

La hauteur sous plafond des pièces d'habitation est de 2.80.

Les cuisines dont les dimensions vont de 2,80 x 3,00 à 2,80 x 5,00 sont équipées d'une cheminée avec hotte entourée d'un système de casier en béton permettant le rangement des provisions familiales.

Les chambres, certaines comportant une niche dans l'épaisseur du mur, pouvant servir de placard, ont une largeur de 2.80 et une longueur, variant suivant les types, de 4.00 à 6.20.

Les entrées sont conçues pour pouvoir abriter un chameau ou d'autres animaux que possède chaque famille, la hauteur libre de trois mètres trente a été calculée en conséquence.

Les fosses à fumier sont étudiées pour servir à la fois de réceptacles à détritux et de fosses d'aisances ; elles sont revêtues intérieurement d'un enduit étanche.

Dans les façades sur rue, on ne trouve, à l'exception des portes d'entrée et de quelques orifices hauts d'aération, aucune autre ouverture.

Les portes, d'un modèle très simple, constituées de frises de sapin rainurées assemblées sur barres et écharpes comportent des serrures traditionnelles dont les plaques d'entrée décoratives sont toutes différentes

Les fenêtres, qui donnent sur les cours, sont protégées par des

grilles quadrillées en fer rond, elles sont simplement obturées par des volets de bois s'ouvrant à l'intérieur des pièces.

Les murs qui ne sont enduits ni sur leur face intérieure, ni sur leur face extérieure, sont uniformément badigeonnés à la chaux blanche.

Les menuiseries sont traitées en plusieurs tons : bleu clair, bleu ciel, orangé ou vert d'eau ; la maison du cheikh étant obligatoirement de cette teinte.

Les magasins et le café maure sont vert clair.

Toutes les grilles de protection et les entrées de serrures sont peintes de couleur noir.

Le centre commercial est traité en souk ouvert avec arcs brisés et passage couvert sur trottoirs pour les piétons et arcs brisés et armés au-dessus de la chaussée.

Les magasins, de bonnes dimensions (4,60 × 5,85), sont doublés à l'arrière d'une cour de dimensions analogues dans laquelle se trouve une citerne.

Le café maure assez vaste (9,20 × 12,10) est aménagé dans le style traditionnel avec revêtement mural de carreaux de Nabeul, banquettes longeant les murs, hotte pour placer les « kanoun » au fond de la salle, entourée d'étagères semblables à celles des cuisines.

Le plafond est supporté par un pilier central où viennent s'appuyer quatre arcs brisés, analogues à ceux du Souk.

Ce café constituera le lieu de réunion du village.

Les travaux de voirie et d'adduction d'eau dont le marché s'est élevé à 4.846.050 fr. comportent plateforme de chaussées et empièvements pour voies de 12, 10, 8, 6 et 4 mètres de largeur et plateforme et empièvements des places.

Les chaussées, longues de 950 m. couvrent une superficie de 8.410 m². Les places ont une surface totale de 1.800 m².

La distribution d'eau comporte la pose de canalisation en fonte sur une longueur de 560 m., pour le refoulement et la desserte du réservoir, la pose de canalisation en fer pour l'alimentation des fontaines, le réservoir d'eau enterré au sommet de la colline d'une capacité de 50 m³ et la construction de trois fontaines.

Ces trois fontaines identiques, d'un aspect élégant sont aménagées à l'intérieur de niches dans les clôtures des habitations. Revêtues intérieurement en carreaux de Nabeul, leur arc est en pierre appareillée

Les habitants ont édifié eux-mêmes leur mosquée au sommet de la hauteur.

L'autorisation de bâtir d'une école type A 51 comprenant deux classes et deux logements a été accordée en 1953 ; la construction de cet édifice sera sans doute prochainement entreprise.

On a prévu aussi la création d'une infirmerie dispensaire qui permettra de surveiller l'état sanitaire de l'agglomération et de fournir gratuitement des soins aux malades.

L'administration des P.T.T. a contribué à l'effort consenti en faveur des habitants d'Arram, en installant une cabine téléphonique, et la Direction des Travaux Publics a monté l'éolienne qui actionne la pompe refoulant l'eau de la source au réservoir.

Si la pluviométrie est sans doute inférieure au minimum nécessaire pour certaine agriculture rentable, l'insuffisance des pluies peut être palliée par le creusement de puits artésiens ou de surface.

Aussi, les Ingénieurs du Génie Rural et des Services Agricoles ont déjà relevé les parcelles de terrain adaptables à un mode de culture irriguée, ils étudient actuellement le débit de la nappe phréatique et le Service Dommages de Guerre a terminé le calcul des indemnités agricoles possibles. Les plus grands espoirs portés par les autorités locales sur ce programme sont donc permis. Nous pouvons espérer là aussi une réalisation complète dès 1955.

Ainsi, grâce à tous ces efforts conjugués, une vaste opération spectaculaire, mais aussi et surtout sociale et humanitaire, a pu être menée à bien ; et c'est cette somme d'efforts qui peut être donnée en exemple que M. Seydoux, Ministre Plénipotentiaire, Délégué à la Résidence Générale à Tunis et Sidi Naceur Ben Saïd, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, sont venus consacrer le 15 novembre en inaugurant le village reconstruit d'Arram.

Jacques PAILLE,
Délégué Régional
du Ministère de l'Urbanisme
et de l'Habitat à Stax.